

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 3 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le mercredi trois avril à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de SAUZON légalement convoqué s'est réuni à la salle Sarah Bernhardt, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Ronan JUHEL, Maire de SAUZON.

Présent-es : Ronan JUHEL, Yves LOYER, Reine-Claude LUCAS, Olivier THOMAS, Régis ROBERT, Soizic LUCAS, Fabien DRAMARD, Élodie GUÉGAN, Vanina CHAMBRIER, Cécilia REPÉSSÉ.

Absent-es avec pouvoir : Annick ALLAIN donne pouvoir à Élodie GUÉGAN, Jean-Charles RIOU donne pouvoir à Ronan JUHEL, Katia LUCAS donne pouvoir à Vanina CHAMBRIER

Absent excusé : Damien GUÉGAN

Secrétaire de séance : Régis ROBERT

Ordre du jour :❖ **FINANCES**

1. Affectation des résultats 2023
2. Vote des taux d'imposition 2024
3. Budgets primitifs 2024
 - Budget principal
 - Budget port
 - Budget camping
 - Budget centre d'accueil Willaumez
 - Budget annexe lotissement Willaumez
4. Contributions 2024 aux organismes de regroupement
5. Adhésions 2024
6. Participation 2024 (année scolaire 2023/2024) aux frais de scolarité Ecole privée Sainte Marie SAUZON
7. Emprunt
8. Date butoir dépôt de demande de subventions aux associations 2024
9. Bon séjour – Restaurant du Cœur
10. Montant du loyer - Logement rue Willaumez

❖ **SERVICE CAMPING** : 11. Règlement intérieur❖ **PERSONNEL** : 12. Modification du régime indemnitaire - RIFSEEP❖ **PROJETS – PROGRAMMES EN COURS** :

13. Rénovation de 2 logements communaux : rapport d'analyse - avis CAO du 7 mars 2024
14. Carrefour de l'Apothicaierie : contrat de maîtrise d'œuvre
15. Lotissement Willaumez : phase avant-projet
16. ZMEL Port-Bellec - convention de partenariat

❖ **CONTRATS** :

17. Choix du prestataire du réseau et du matériel de télécommunication
18. Parc la Terre Haute

❖ **DONNANT - activité surf** : 19. Consultation des avocats❖ **COMMUNICATION SUR LES DÉLÉGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE (DÉLIBÉRATION N°2020-049 complétée par la délibération n°2021-134 du 26/11/2021)** :

20. Décisions de commande publique dans la limite de 90 000€
21. Passer les contrats d'assurance et d'accepter les indemnités de sinistres liées

QUESTIONS DIVERSES ÉCRITES ET ORALES

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h31. Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal du conseil du 13 février 2024.

Monsieur Régis ROBERT est désigné secrétaire de séance.

1 - FINANCES : Affectation des résultats 2023

Les comptes administratifs 2023 approuvés, laissent apparaître les résultats de clôture suivants pour l'exercice 2023 :

| BUDGETS Section | PRINCIPAL (TTC) | CAMPING (HT) | PORT (HT) | CENTRE D'ACCUEIL (HT) | LOTISSEMENT TERRES WILLAUMEZ (HT) |
|--------------------|--------------------|-----------------|--------------|-----------------------------|--|
| Fonctionnement | + 584 721,23 | + 160 297,99 | + 19 581,75 | + 4 404,24 | - 63 942,24 € |
| Investissement | + 76 812,40 | + 113 174,22 | - 270 305,03 | - 26 439,20 | - 370 142,08 € |

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide de l'affectation des résultats suivants :

➤ **Au Budget Principal**

- 384 721,23 € (article 1068 recettes d'investissement) pour financer les dépenses d'investissement,
- 200 000,00 € (article 002 recettes de fonctionnement) maintenus en fonctionnement.

TOTAL : 584 721,23 €

➤ **Au Budget Camping**

- 60 297,99 € (article 1068 recettes d'investissement) pour financer les dépenses d'investissement,
- 100 000,00 € (article 002 recettes de fonctionnement) maintenus en fonctionnement.

TOTAL : 160 297,99 €

➤ **Au Budget Port**

- 19 581,75 € (article 002 recettes de fonctionnement) maintenus en fonctionnement.

➤ **Au Budget Centre d'Accueil Willaumez**

- 4 404,24 € (article 002 recettes de fonctionnement) maintenus en fonctionnement.

➤ **Au Budget Lotissement Terres Willaumez**

- 63 942,24 € (article 002 dépenses de fonctionnement) maintenus en fonctionnement.

Le solde d'exécution de la section investissement des différents budgets est reporté.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'affectation des résultats 2023.

2 - FINANCES : Vote des taux d'imposition 2024

Conformément à la loi n° 80-10 du 10 janvier 1980, le conseil municipal fixe chaque année les taux de la fiscalité directe locale dont le produit revient à la commune.

Les commissions de finances des 27 février, 5 mars et 11 mars 2024 ayant étudiées les budgets, monsieur le Maire propose la reconduction des taux 2023 en 2024.

| TAXES MÉNAGES | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 |
|---|---------|---------|---------|---------|
| Taxe foncière sur les propriétés bâties | 25,52 % | 25,52 % | 27,05 % | 27,05 % |
| Taxe foncière sur les propriétés non bâties | 26,23 % | 26,23 % | 27,80 % | 27,80 % |
| Taxes d'habitation | - | - | 10,12 % | 10,12 % |

Le Conseil municipal, après avoir délibéré et voté, à l'unanimité :

- ⇒ reconduit les taux de taxe foncière sur les propriétés bâties pour l'exercice 2024 à 27,05 % ;
- ⇒ reconduit les taux de taxe foncière sur les propriétés non-bâties pour l'exercice 2024 à 27,80 % ;
- ⇒ reconduit les taux de taxes d'habitation pour l'exercice 2024 à 10,12 % ;

3 - FINANCES : Budgets primitifs 2024 - Budget principal - Port - Camping - Centre d'Accueil Willaumez - Lotissement Willaumez

La hausse du prix de l'énergie a été prise en compte dans les différents budgets.

Dans les dépenses en investissement, certains travaux prévus en 2023 n'ont pas pu être réalisés mais sont prévus en 2024.

Après avoir délibéré, et voté, le conseil municipal approuve, à l'unanimité, les budgets primitifs 2024 suivants :

BUDGET PRINCIPAL (TTC) :

VOTE - pour : 13
- abstention : 0
- contre : 0

Équilibré en section : - de fonctionnement à 2 221 000,00 €
- d'investissement à 3 050 000,00 €

BUDGET CAMPING (H.T.) :

VOTE - pour : 13
- abstention : 0
- contre : 0

Équilibré en section : - de fonctionnement à 270 000,00 €
- d'investissement à 286 000,00 €

BUDGET PORT (H.T.) :

VOTE - pour : 13
- abstention : 0
- contre : 0

Équilibré en section : - de fonctionnement à 390 000,00 €
- d'investissement à 507 000,00 €

BUDGET CENTRE D'ACCUEIL WILLAUMEZ (H.T.) :

VOTE - pour : 13
- abstention : 0
- contre : 0

Équilibré en section : - de fonctionnement à 38 100,00 €
- d'investissement à 80 000,00 €

BUDGET LOTISSEMENT TERRES WILLAUMEZ (H.T.) :

VOTE - pour : 13
- abstention : 0
- contre : 0

Équilibré en section : - de fonctionnement à 1 748 586,56 €
- d'investissement à 1 684 634,32 €

4 - FINANCES : Contributions 2024 aux organismes de regroupement

Monsieur le Maire propose au conseil municipal la contribution de fonctionnement au budget de l'organisme de regroupement suivant pour l'année 2024 :

➤ VIGIPOL :

0,28 € / habitant x 1802 habitants (population DGF 2023) = 504,56 €

Le conseil municipal, après avoir délibéré et voté, approuve à l'unanimité la contribution VIGIPOL.

Le montant prévu au budget primitif 2024 est de **505,00 €**.

5 - FINANCES : Adhésions 2024

Monsieur le Maire propose la reconduction en 2024 des adhésions des organismes suivants, pour un montant total de 8 562.61 € (prévision Budget Primitif 2023 = 8 564,00 €) :

- **A.M.56** (Association des Maires du Morbihan) :
0.296 € / habitant x 1047 habitants (population 2024) = 309,91 €
- **A.N.E.T.T.** (Association Nationale des Elus des Territoires Touristiques) 214,00 €
- **Association les Iles du Ponant** :
4,35 € / habitant x 1 802 habitants (population DGF 2023) = 7 838,70 €

Par ailleurs, Monsieur le Maire soumet une nouvelle adhésion au conseil municipal :

Cet organisme est une ingénierie qui peut venir en aide à la remise en état du patrimoine sauzonnais (port, bâtiment agricole, puits, lavoir, etc.....)

- **Fondation du Patrimoine – Délégation Bretagne** = 200 € pour les communes de moins de 3000 habitants

Le conseil municipal après vote, approuve à l'unanimité l'adhésion aux quatre organismes ci-dessus, dans la même proportion.

La prévision totale au budget est donc de 8 564,00 €.

6 - FINANCES : Participation 2024 (année scolaire 2023/2024) aux frais de scolarité École privée Sainte-Marie de SAUZON

Vu le contrat d'association à l'enseignement public n° 329CA conclu en application des dispositions du Code de l'Éducation entre le Préfet du Morbihan, représentant le Ministre de l'Éducation Nationale et le directeur diocésain de l'enseignement catholique du Morbihan,

Vu la moyenne départementale du coût de la participation à la scolarité des élèves des écoles primaires, après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide du montant de la subvention à l'OGEC pour la participation au fonctionnement de l'école Sainte Marie de SAUZON : 30 709,53 € pour l'année scolaire 2023/2024.

L'effectif des élèves domiciliés sur SAUZON est de 45 élèves (12 élèves en maternelle et 33 élèves en primaire), la répartition s'effectue de la façon suivante :

| | Montant individuel | Effectif | Participation |
|----------------------|--------------------|-----------|--------------------|
| Elèves de maternelle | 1385,84 € | 12 | 16 630,08 € |
| Elèves de primaire | 426,65 € | 33 | 14 079,45 € |
| TOTAL | | 45 | 30 709,53 € |

Il est précisé que la subvention sera versée en deux fois (15 354,77 € + 15 354,76 €).

Elle sera mandatée au chapitre 65 article 6558 Autres contributions obligatoires pour laquelle la somme de 30 710 € est inscrite au budget primitif 2024.

Un avenant à la convention sera rédigé pour le paiement et signé par le Chef d'établissement, le Président de l'OGEC et le Maire de SAUZON.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, cette subvention et autorise le Maire à signer l'avenant n° 13.

7 – EMPRUNT :

Monsieur le Maire diffuse l'état de la dette et informe le Conseil Municipal que la commission de finances se réunira le 10 avril pour se prononcer sur l'emprunt qui financera le terrain près du cimetière, parcelle n°ZB 450, réserve foncière pour le logement ainsi que pour les autres projets si besoin.

8 - FINANCES : Date butoir dépôt de demande de subventions aux associations 2024

Monsieur le Maire indique aux conseillers que de nombreuses demandes de subventions ont été reçues en mairie et soulève, avec les conseillers, la nécessité de fixer une date limite de réception.

Le conseil municipal après avoir délibéré et voté approuve à l'unanimité la date du 30 avril 2024.

9 - FINANCES : Restaurants du Cœur

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de madame Martine GUICHETEAU, animatrice de BELLE-ILE pour l'association « Les Restaurants du Cœur ».

L'association organise une tombola et chaque centre est sollicité pour l'obtention de lots.

Les années précédentes, un séjour en mobil-home d'une semaine sur la période avril-mai-juin et septembre avait été octroyé. L'association sollicite ce même don en 2024.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de se prononcer sur ce soutien.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, approuve à l'unanimité, ce don de séjour 2024 d'une semaine en mobil-home sur la période avril-mai-juin-septembre se traduisant par une gratuité du séjour sur le budget du camping.

10- FINANCES : Montant du loyer - Logement rue Willaumez

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le logement communal situé 380 Rue Amiral Willaumez au 1^{er} étage a nécessité des travaux de réhabilitation.

Afin de pouvoir remettre en location cet appartement non meublé, monsieur le Maire demande à définir le montant du loyer qui sera appliqué en cohérence avec les logements de cette taille.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- De fixer, à compter du 1^{er} avril 2024, le loyer mensuel du logement situé 380 Rue Amiral Willaumez au 1^{er} étage, la somme de 450 € hors charges. Ce loyer sera réglé au 1^{er} de chaque mois au Trésor Public.
- Que le montant du loyer sera révisable annuellement selon la variation de l'indice de référence des loyers de l'INSEE.
- D'autoriser monsieur le Maire à signer le bail de location pour ce logement ci-dessus désigné.

Madame Soizic LUCAS, conseillère municipale, demande si le montant du loyer est proportionnel aux autres logements communaux.

Monsieur le Maire indique que c'est proportionnel au parc locatif et que ce logement est en cours d'attribution.

11 - SERVICE CAMPING : règlement intérieur

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la nécessité de revoir le règlement du camping.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Yves LOYER, en délégation du service camping qui procède à la lecture du projet. Les rectifications sont prises en compte, après avoir délibéré et voté, à l'unanimité, le conseil municipal approuve le règlement intérieur du camping.

Madame Vanina CHAMBRIER, conseillère municipale, demande la confirmation de l'interdiction du barbecue.

Après divers échanges, il fait état d'un risque potentiel d'incendie au vu de la végétation.

Madame Soizic LUCAS, propose la mise en place d'un barbecue commun ou d'une place commune pour un barbecue.

La proposition d'une mise à disposition d'une « plancha » est évoquée.

Le Conseil Municipal se laisse la réflexion d'une solution adéquate.

12 - PERSONNEL : Modification du régime indemnitaire : RIFSEEP

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 pris pour l'application du premier alinéa de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

VU le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat ;

VU le décret n° 2020-182 du 27 février 2020 relatif au régime indemnitaire des agents de la fonction publique territoriale ;

VU l'arrêt du Conseil d'État du 22 novembre 2021 confirmant que les collectivités territoriales ne peuvent prévoir, par délibération, un maintien de plein droit du versement du régime indemnitaire aux agents en congés longue durée ou congé longue maladie ;

VU la délibération N° 2023-044 du conseil municipal relative à la mise en conformité règlementaire et mise à jour du régime indemnitaire des services techniques et administratifs en date du 12 avril 2023 ;

VU l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 18 mars 2024 ;

CONSIDÉRANT que l'indemnité peut être versée aux fonctionnaires titulaires et stagiaires mais également aux agents contractuels de droit public ;

Monsieur le Maire explique que vu les difficultés de recrutement et les exigences des candidats, il propose d'appliquer le RIFSEEP aux agents contractuels sur un emploi permanent aux services techniques et administratifs sur une période d'un an du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2025.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et voté décide, à l'unanimité, d'élargir l'application du RIFSEEP aux agents contractuels sur un emploi permanent.

13 - PROJETS - PROGRAMMES EN COURS : Rénovation de 2 logements communaux : rapport d'analyse - avis CAO du 7 mars 2024

Monsieur le Maire informe les conseillers de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) du 7 mars 2024 à 18h.

Date de mise en ligne : 10/01/2024 à 12h00.

Date de publication : 24/01/2024.

Date limite de dépôt des offres : 10/02/2024 à 12h00.

Registre de retrait : 6 retraits.

Registre de dépôt : 1.

Monsieur le Maire rappelle la décomposition des lots :

- 1) Maçonnerie
- 2) Couverture
- 3) Menuiseries extérieures
- 4) Plâtrerie
- 5) Menuiseries intérieures
- 6) Revêtement de sol
- 7) Peinture
- 8) Electricité
- 9) Plomberie

L'offre déposée concerne le lot 4.

Lors de la réunion, la commission d'appel d'offres a étudié le rapport d'analyse rédigé par le cabinet SEVEL Archi, sur l'unique offre déposée sur la plate-forme Megalis.

La commission a rendu l'avis suivant :

Le lot 4 : offre qualifiée d'inacceptable.

Après avoir délibéré et voté, le Conseil municipal approuve l'avis de la commission d'appel d'offres, décide et charge monsieur le Maire de :

- Rejeter l'offre unique déposée pour le lot 4 (Plâtrerie).
- Relancer une procédure pour l'ensemble des lots du marché.

14 - PROJETS - PROGRAMMES EN COURS : Carrefour de l'Apothicaierie : contrat de maîtrise d'œuvre

Vu la délibération n°7 de la séance du 8 février 2024 et son annexe.

Monsieur le Maire rappelle le contrat de maîtrise d'œuvre proposé par le groupe ARTELIA, approuvé par le Conseil municipal du 8 février 2024.

Au vu de l'avancement du dossier, des échanges de M. l'Adjoint aux travaux, du marché à bons de commandes en cours, il expose ensuite le nouveau contrat en détaillant sa portée et propose au Conseil de valider ce dernier qui annule et remplace celui en date du 13 février 2024.

Monsieur Yves LOYER, 1^{er} adjoint aux travaux, indique que les travaux se feront en 2 parties :

La 1^{ère} partie concernera les canalisations des eaux pluviales, de la rue du Calvaire jusqu'à la route de l'Apothicaierie

La 2^{ème} partie sera consacrée à l'aménagement du rond-point, de l'espace urbain et des trottoirs.

Des ralentisseurs seront prévus à certains endroits.

Durant ces travaux, différentes déviations seront mises en place. L'importance d'une bonne organisation garantissant la sécurité est à prendre en compte, surtout au niveau des entrées et des sorties d'écoles ainsi que le cheminement des enfants jusqu'au bus scolaire.

Une finalisation des travaux est prévue pour début octobre 2024.

Une réunion publique est prévue le 15 avril prochain

Le Conseil municipal, après avoir délibéré et voté à l'unanimité approuve le nouveau contrat et autorise monsieur le Maire à le signer ainsi que tout document en lien nécessaire à l'aboutissement de cette démarche.

15 - PROJETS - PROGRAMMES EN COURS : Lotissement Willaumez : phase avant-projet

Vu la délibération n°4 de la séance du 29 juin 2023 autorisant le Maire à signer l'acte d'engagement avec les co-traitants ARBOREA PAYSAGES (anciennement HORIZONS) et QUARTA.

Vu la délibération n°1 de la séance du 12 avril 2023 validant le choix de l'esquisse.

Monsieur le Maire expose les estimations basées sur l'esquisse préalablement validée et les modifications apportées dans l'avant-projet.

Il propose aux conseillers de valider cet avant-projet et passer aux étapes suivantes.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré et voté à l'unanimité approuve l'avant-projet et charge monsieur le Maire de faire débiter les étapes suivantes menant à la phase projet.

16 - PROJETS-PROGRAMMES EN COURS : ZMEL Port Bellec - Convention de partenariat

Monsieur le Maire expose aux conseillers le niveau d'avancement du projet des ZMEL/ zone de mouillage et d'équipements légers de Port Bellec et explique les termes de la convention de partenariat et de reversement de subventions pour l'action « Réduire les mécanismes d'abrasion des mouillages publics extérieur des ports de Palais et Sauzon », du projet « Mouillage écologique/ Belle-Île en mer / 2021 – 2023 ».

La réalisation sera effective en 2025, au vu de la modification du calendrier de réalisation et ses conséquences, notamment sur les subventions des fonds « OFB » (office français de la biodiversité) - plan de relance, remplacées par le « fond vert » ;

Pour Sauzon, un remboursement de la somme de 9 418,00 € sera effectué en 2024 vers la communauté de communes au titre de la subvention trop perçue.

Le Conseil municipal après avoir délibéré et voté, approuve le texte de la convention et autorise le Maire à signer la convention.

17 - CONTRATS : Choix du prestataire du réseau et du matériel de télécommunication

Monsieur le Maire informe les conseillers que certains contrats passés avec le prestataire Coriolis arrivent à échéance.

Il expose la mise en concurrence réalisée entre Coriolis Télécom et Orange :

- Coût mensuel actuel 1074,12 € HT soit 1288,74 € TTC.
- Proposition de Coriolis : 774,25 € HT soit 929,09 € TTC.
- Proposition de Orange : 747,72 € HT soit 897,26 € TTC.

Certains contrats ne sont pas arrivés à échéance, une mise en concurrence pourra de nouveau être lancée.

Monsieur le Maire propose aux conseillers de contracter avec Orange.

Après avoir délibéré et voté, le Conseil municipal approuve les tarifs proposés par Orange et autorise le Maire à signer les contrats à venir.

18 - CONTRATS : Parc de la Terre Haute

Vu la délibération n°14 du 13 décembre 2023 portant sur les tarifs communaux.

Vu la demande par courriel du 26 septembre 2023 par la société « La Boussole » pour l'occupation du parc de la Terre Haute.

Monsieur le Maire informe les Conseillers que plusieurs entreprises/associations sollicitent l'occupation du domaine public situé sur la Terre Haute, près des terrains d'activités sportives.

Il expose un modèle de convention que la commune peut passer avec les demandeurs, moyennant une redevance de 200 € par mois.

La société « La Boussole » a rédigé sa demande pour la période du 1^{er} mai au 30 juin 2024 par courriel du 26 septembre 2023.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de répondre favorablement à cette demande.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré et voté à l'unanimité approuve la convention et autorise Monsieur le Maire à la signer avec la société « La Boussole ».

19 – DONNANT : Consultation des avocats de la commune

Monsieur le Maire fait part du rapport de fin de saison 2023 des sauveteurs S.N.S.M. qui pointe principalement l'activité grandissante de la pratique du surf notamment entre 14h et 19h, période en dehors des écoles de surf et qui occasionne des relations difficiles avec les baigneurs. Il est dénombré parfois une centaine de surfers l'après midi. Deux écoles de surf supplémentaires ont l'intention de s'installer à Donnant. Aussi, monsieur le Maire s'est rapproché du cabinet d'avocats de la commune afin de cadrer les autorisations.

20 - Communication sur les délégations du conseil municipal au maire (délibération N°2020-049 complétée par la délibération N°2021-134 du 26/11/2021)

Marchés publics passés depuis le 13 février 2024.

| N° ordre | Budget | Date Signature | Fournisseur | Objet | Montant en € | |
|----------|------------|----------------|--|--|--------------|------------|
| | | | | | HT | TTC |
| 1 | PRINCIPAL | 15/02/2024 | MOTOCULTURE BELLE-ILOISE | Changement carburateur taille-haie Stihl | 134,00 € | 160,80 € |
| 2 | | 19/02/2024 | SIGNAUX GIRAUD | Panneaux de rues : colliers et boulons | 192,70 € | 231,24 € |
| 3 | | 20/02/2024 | MOTOCULTURE BELLE-ILOISE | Combi système avec taille-haie et élagueuse | 1 116,67 € | 1 340,00 € |
| 4 | | 23/02/2024 | FOUSSIER | Visserie pour plaques de rue | 145,86 € | 175,03 € |
| 5 | | 26/02/2024 | FRANCE COLLECTIVITES | Sacs canins : 50 liasses de 100 sachets | 407,60 € | 489,12 € |
| 6 | | 26/02/2024 | SAS CFC | VHF Sauveteurs | 762,75 € | 913,30 € |
| 7 | | 27/02/2024 | SARL FRANCK'ELEC | Logement Rue Willaumez 1er étage : fourniture et pose prises et interrupteurs | 351,64 € | 386,80 € |
| 8 | | 27/02/2024 | MANUTAN | Rayonnage métal : stockage produits d'entretien salle Sarah Bernhardt | 481,00 € | 577,20 € |
| 9 | | 28/02/2024 | CHAMPENOIS COLLECTIVITES | Produits d'entretien Mairie | 217,50 € | 261,00 € |
| 10 | | 28/02/2024 | CHAMPENOIS COLLECTIVITES | Produits d'entretien Services Techniques | 1 176,13 € | 1 411,36 € |
| 11 | | 28/02/2024 | CHAMPENOIS COLLECTIVITES | Produits d'entretien Salle Sarah Bernhardt | 597,16 € | 716,59 € |
| 12 | | 28/02/2024 | CHAMPENOIS COLLECTIVITES | Produits d'entretien Cantine | 417,11 € | 499,92 € |
| 13 | | 05/03/2024 | FOUSSIER | Vis aggro : fixation plaques de rue | 22,17 € | 26,60 € |
| 13 bis | | 18/03/2024 | IMPRIMERIE BELLILOISE | Affiches enquête publique chemins ruraux | 42,35 € | 50,82 € |
| 14 | | 19/03/2024 | AR GUERVEUR AUTO - SARL GARAGE HUCHET | Remplacement disques et plaquettes de frein. Kangoo immat EQ-922-VA | 676,33 € | 811,60 € |
| 15 | | 19/03/2024 | SARL FRANCK'ELEC | Parties communes logt Rue Willaumez : fourniture et pose prises et interrupteurs | 624,17 € | 686,59 € |
| 16 | | 19/03/2024 | SARL FRANCK'ELEC | Eglise : installation luminaire | 510,96 € | 613,15 € |
| 17 | | 22/03/2024 | SAS MOTOCULTURE BELLE ILOISE | Réparation roue tondeuse | 30,00 € | 36,00 € |
| 18 | 25/03/2024 | FOUSSIER | Vis et chevilles : fixation plaques de rue | 27,05 € | 32,46 € | |
| 1 | PORT | 14/02/2024 | AR GUERVEUR AUTO - SARL GARAGE HUCHET | Réparation Kangoo immat BJ-278-TW | 370,83 € | 445,00 € |
| 2 | | 21/02/2024 | ML LITTORAL | Tige de bouées Port Bellec | 752,64 € | 903,17 € |
| 3 | | 22/02/2024 | AR GUERVEUR AUTO - SARL GARAGE HUCHET | Plaque d'immatriculation remorque immat GR-716-VC | 19,01 € | 22,81 € |
| 4 | | 26/02/2024 | WURTH | Goupilles bouées Port Bellec | 91,90 € | 110,28 € |
| 5 | | 26/02/2024 | METEO FRANCE | Abonnement bulletin météo du 1/04/24 au 31/10/24 : 2 envois par jour | 392,00 € | 470,40 € |
| 6 | | 26/02/2024 | CMPO | Antifouling blanc pour alu et bouées | 530,61 € | 636,73 € |
| 7 | | 26/02/2024 | TRAVAUX PUBLICS SERVICES | Location tractopelle avec chauffeur | 504,35 € | 605,22 € |
| 8 | | 28/02/2024 | CHAMPENOIS COLLECTIVITES | Produits d'entretien | 1 944,53 € | 2 331,25 € |
| 9 | | 28/03/2024 | TETIS | Mise en place du ponton lourd | 2 081,00 € | 2 497,20 € |
| 10 | | 19/03/2024 | AR GUERVEUR AUTO - SARL GARAGE HUCHET | Remplacement freins et cardans : Kangoo immat BJ-278-BJ | 546,89 € | 656,27 € |
| 11 | | 19/03/2024 | BCM CONSTRUCTIONS | Fourniture module access : billetterie embarcadère | 3 914,07 € | 4 696,88 € |
| 12 | | 20/03/2024 | AVEM | Location TPE 2 portables d'avril à septembre | 174,00 € | 208,80 € |
| 1 | CAMPING | 22/02/2024 | G PLUS DISTRIBUTION | Equiperment locations : protèges matelas, kit draps, oreillers et protections, kit accueil | 1 768,68 € | 2 123,92 € |
| 2 | | 22/02/2024 | AR GUERVEUR AUTO - SARL GARAGE HUCHET | Révision Trafic immat EV-083-GL | 635,00 € | 762,00 € |
| 3 | | 22/02/2024 | CHAMPENOIS COLLECTIVITES | Produits d'entretien | 1 830,10 € | 2 196,12 € |
| 4 | | 22/02/2024 | SFPL | Kit vaisselle nouveau chalet et complément pour autres locations | 795,39 € | 954,47 € |
| 5 | | 04/03/2024 | ASSAIN'ILE | Démolition chalet : démontage, tri et évacuation déchets, démolition dalle | 6 050,00 € | 7 260,00 € |
| 6 | | 19/03/2024 | SARL FRANCK'ELEC | Travaux d'électricité suite au rapport SOCOTEC | 1 204,71 € | 1 445,65 € |
| 7 | | 22/03/2024 | SFPL | Bouilloires et grille-pains : locations | 599,50 € | 719,40 € |
| 8 | | 27/03/2024 | SARL ETA AMOUROUX | Taille haie d'ormeaux sur partie supérieure avec ramassage et évacuation déchets | 2 000,00 € | 2 400,00 € |
| 1 | CAW | 15/02/2024 | ENT. DALBEIGUE JEROME | Dépannage fuite d'eau dans local technique | 335,00 € | 368,50 € |
| 2 | | 28/02/2024 | G PLUS DISTRIBUTION | Protèges matelas et protèges oreillers | 251,60 € | 301,92 € |
| 3 | | 28/02/2024 | CHAMPENOIS COLLECTIVITES | Produits d'entretien | 225,08 € | 270,10 € |

| | | | | | | |
|---|-------------|------------|--------------|---|----------|------------|
| 4 | Lotissement | 06/03/2024 | MICHEL LUCAS | Fourniture et pose poteau douglas pour portail d'entrée | 262,00 € | 288,20 € |
| 5 | | 19/03/2024 | FOUSSIER | Reproduction 3 clés : passe | 89,78 € | 107,74 € |
| 1 | | 18/03/2024 | AG2M | Bornage et reconnaissance limite nord de propriété cadastrée ZB n° 96 | 979,45 € | 1 175,34 € |

21. Contrats d'assurances et indemnités de sinistres liées

Indemnisation brute : Locaux professionnels : 23 769,88€

Logements Locatifs Sociaux : 87 508,12€

TOTAL : 111 278 €

QUESTIONS ÉCRITES ET ORALES

Monsieur le Maire informe que le prochain conseil municipal fixé au 11 avril prochain aura pour ordre du jour principal l'approbation du Plan Local d'Urbanisme.

Il informe également le Conseil Municipal d'une demande de Monsieur Joseph DUTHEIL, concernant l'installation de son foodtruck, proposant la confection de plats, salades préparé(e)s à base de produits locaux, toute la journée du vendredi à l'ouverture du marché hebdomadaire et ce, au plus tôt de la saison.

La séance est levée à 23h40

Le Maire

Ronan JUHEL

Le secrétaire de séance

Régis ROBERT



Le Maire,
Ronan Juhel

Régis ROBERT